

plan fixant les limites des constructions





Le Syndic : Rudolf PLÜSS
 La Secrétaire : Sylvie PAVILLARD





Le Syndic : Rudolf PLÜSS
 La Secrétaire : Sylvie PAVILLARD





Le Président : Roberto ROSSETTI
 La Secrétaire : Katharina PLÜSS

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BRODARD

GEA valloetton et chanaud SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 3 avril 2023
rue de Bourg 28 1003 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch

1801 ZS YL K:\MANDATS\Senarcinal\1801_Revision_PGA06_plant\limite_contr\1801_limite_contr_vf_approbation.vw

Mensuration cadastrale 01 / 04 / 2022 Géodonnées © Etat de Vaud

Authentifié selon art. 15 RLAT, le : 25.04.2023

Le géomètre breveté :

échelle 1:1'000

-  limite des constructions
- limite des constructions secondaires

Les limites des constructions abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur sont contraires.

 limite de commune